



Fédération des syndicats de  
travailleurs du rail

Solidaires, Unitaires, Démocratiques

## SECTION SYNDICALE EEV LORRAINE EST EUROPEEN

Villa Saint-Jean  
18, avenue Foch 54000 NANCY  
Tél SNCF: 730.175 PTT: 03.83.40.09.14  
Email: sudrail.nancy@wanadoo.fr

Union  
syndicaleG10  
**Solidaires**

# Réunion DP du 17 et 18 mars 09

## Les 52 repos doubles: SUD-Rail fait des émules !!!

Sud-Rail est content de voir le réveil, malheureusement un peu tardif, de certaines organisations syndicales qui reprennent à leur compte la question sur le respect du RH0077 que nous avons posé lors de la réunion DP de janvier dernier... Mais ne nous trompons pas, seul SUD-Rail fait le forcing pour que les agents récupèrent leur dû en emmenant la direction de l'entreprise au tribunal.....

En effet, depuis l'année 2000, date de mise en application des 35 heures, la SNCF tente par tous les moyens de s'affranchir des dispositions du règlement RH 0077 qui lui impose quelques limites (pas assez contraignantes selon nous) dans l'utilisation des agents (c'est le cas en particulier des agents de réserve des établissements exploitation).

**A force de supprimer des dizaines, des centaines d'emplois, des services entiers, de dégrader les conditions de travail des cheminots, de faire travailler les agents en flux tendu, la direction n'est pas en mesure de respecter sa propre réglementation du travail ; elle commet ainsi de nombreuses infractions.**

Depuis plusieurs années, les représentants SUD-Rail, dans bon nombre d'établissements, n'ont cessé d'alerter la direction sur le manque d'effectif et ses conséquences (repos en retard, congés refusés, repos secs...). Chaque fois, en se croyant au dessus de la loi et de ses règlements, la seule réponse de la direction était « vous n'avez qu'à saisir la justice ».

### **La SNCF condamnée par les tribunaux**

*La quête aux économies, menée sur le dos des cheminots s'est retournée contre la direction : le 06 mai 2008, le conseil des prud'hommes de Paris a condamné la SNCF pour le non respect du RH0077.*

*Soutenus par SUD-Rail, des agents de la région de Paris Rive Gauche ont fait valoir leurs droits devant les prud'hommes... Ils ont eu raison !*

**La SNCF a été condamnée à verser des centaines d'euros de dommages et intérêts.** Cette condamnation est définitive puisque la SNCF n'a pas fait appel.

SUD-Rail réaffirme que ces infractions représentent du temps libre volé aux cheminots (ce qui accroît la durée du temps de travail en toute illégalité) : voilà ce qui signifie faire des gains de productivité !

Comme nous le disions déjà dans notre dernier compte-rendu DP, pour chaque agent, la démarche est simple :

**Il suffit de communiquer à vos délégués SUD-Rail les fiches individuelles du mois de décembre sur les 5 dernières années** (de décembre 2004 à décembre 2008) ou contacter vos délégués pour voir comment les obtenir. Avec ces éléments, les syndicats SUD-Rail s'engagent à défendre les agents qui ont été lésés et à traduire la SNCF en justice pour obtenir réparation.

## Nouvelle organisation en gare de Commercy:

Les activités ont souhaité une présence en gare pour l'ouverture et fermeture de la gare, les dessertes TGV, la prise en charge des PMR et la vente de billets.

Mise en place d'un agent d'escale en 1x8 de soirée sf SDF et ceci sans remplacement !!!

Du coup, c'est donc le poste de vendeur en 2x8 qui aura la charge de l'ouverture et fermeture de la gare ainsi que la prise en charge des personnes à mobilité réduite en cas d'absence de l'agent d'escale.

Lorsque l'on pose la question de savoir comment les usagers pourront acheter leur billet pendant l'absence du vendeur, notre brave direction répond simplement qu'il suffira de distribuer des tickets d'accès au train pour éviter le paiement d'un supplément. Un comble !!!

SUD-Rail s'oppose à ce genre de mise en place qui ne permet pas un service public de qualité et qui conduit encore une fois à une productivité supplémentaire pour le personnel en place.

Quand à l'avenir des AC dont le poste est supprimé, ils ne seront reçu par la direction que début avril pour les entretiens d'orientation.... Ben voyons, ça va plus vite à mettre en place une organisation de mauvaise qualité que de s'occuper du devenir des agents !!!

## Comment la voix de la direction s'octroie des panneaux syndicaux avant les élections !!!



Depuis pas mal de temps, SUD-Rail insiste pour que tous les chantiers de l'établissement soient pourvus de cadres pour l'affichage syndical. La direction nous a confirmé à plusieurs reprises que le nécessaire était fait.

Lors d'une visite récente au PAI de Metz Sablon, nous avons constaté que non seulement ce n'était pas le cas sur ce chantier, mais que seul un cadre appartenant à une organisation syndicale non représentative de l'instance DP et plus que proche de la direction (UNSA pour ne pas la nommer) trônait devant l'entrée du poste.

**C'est un scandale** et on se demande qui est dans le coup ou qui ne fait pas son boulot ? Le DPX ? le RDUO ? ou DUO ?

**SUD-Rail et les autres OS ont donc obtenu que cet unique cadre soit démonté** en attendant que d'autres tableaux soient commandés.

## Accueil Nancy

- L'agent disponible devant partir à l'ECT n'attend plus que de passer la visite médicale. Si il est muté, il sera remplacé par l'embauche d'un alternant ayant réussi ses examens.
- Pour les agents du chantier bloqués à la qualification B, le RH nous explique qu'il a fait des propositions à certains et que personne ne veut du poste. On comprend pourquoi !
- Lorsque nous avons demandé à ce que tous les postes soient timbrés B/C, il nous est répondu que ce n'est pas possible. A bon, et aux billets ? C'est pourtant la même filière... SUD-Rail insistera encore pour que cela soit fait également à l'Escale Service.

## Vente

SUD RAIL a demandé que la direction tienne compte pour l'élaboration des objectifs commerciaux de l'handicap de certains agents. Pour la direction le DPX est le mieux placé pour tenir compte des situations particulières éventuellement en liaison avec le médecin du travail. SUD RAIL est d'accord avec cette réponses si d'une part ,elle est suivi d'effet. Et d'autre part si ces objectifs sont réajustés en amont pour que ces agents n'aient pas des objectifs irréalisables. De plus, il ne faudrait pas que ces agents soient pénalisés pour leur déroulement de carrière (GIPEC, notations) et que cette prise en compte soit subordonnée à de bonnes relations agents-DPX qui ont le sait sont parfois extrêmement subjectives et aléatoires... :)

Durant le mois de décembre une personne s'est postée à la sortie de l'EUV de la gare de Nancy pour vérifier si les agents posaient la question aux clients concernant la fréquence justifiée. SUD RAIL a demandé que ne soit pas reproduit cette expérience. Quel crédit peut-on accorder à celle-ci ? En effet, quelle assurance a la direction que les clients répondent objectivement si ceux-ci ont eu des désagréments avec la SNCF ? Quelle assurance que les voyageurs comprennent le fond de la question ?

De plus, certains agents n'étaient pas au courant de cette initiative.... SUD RAIL a demandé également s'il était normal qu'on dévoile aux clients le dialogue de vente ?

Pour la direction tout le monde était au courant, ce n'était pas du flicage et de toute façon on dévoile le dialogue de vente aux clients....Fermer le ban, le dialogue social est en marche...

SUD RAIL réaffirme que tout le monde n'était pas au courant ( même en dehors des malades).

Enfin, le fait de poser la question de façon si directe n'a rien de comparable avec le dialogue que les vendeurs ont lors de leur entretien avec les voyageurs. Et oui, cher RDET(ainsi que la ligne hiérarchique du commercial) le métier de vendeur est un peu plus subtil que vous ne le pensez et si vous ne voulez pas entendre l'intérêt de cette question SUD RAIL est prêt à passer à un autre stade du dialogue....Foutez la paix aux agents commerciaux car si la région de Metz-Nancy est labellisée vitamines C, c'est que ceux-ci ne sont pas si mauvais...

**ARRETEZ de nous prendre pour des gamins et rendez nous un peu de dignité !!!**

## **INFO:**

### ***Ils veulent nous faire payer encore plus !***

#### **La direction s'attaque à nos Facilités de Circulation**

Elle travaille depuis plusieurs mois à un « recadrage » du tarif des réservations pour les cheminot-e-s : vers un prix moyen de 5 à 6 euros. Ensuite, elle veut indexer ce prix sur l'inflation...

La direction évoque aussi le fait qu'il pourrait y avoir un contingentement impératif du nombre de porteurs/ses de Facilités de Circulation par train.

#### ***La menace d'une « fiscalisation » des F.C. pèse toujours et se précise.***

L'ACOSS (URSSAF) veut taxer les F.C. :

Pour les cheminot-e-s en activité, les ayants droits et les retraité-e-s,

Selon l'utilisation réelle qui devra être mesurée.

En se basant sur la différence entre les facilités accordées et le « prix public le plus bas ».

Pour mesurer l'utilisation, le PASS Carmillon tombe à pic !

La fiscalisation des FC, serait une baisse de notre pouvoir d'achat.

#### ***Les Facilités de Circulation compensent en partie nos faibles salaires et permettent à la SNCF d'organiser la mobilité géographique des cheminot-e-s.***

On nous dit qu'il faut bien faire rentrer

les cotisations sociales à l'URSSAF.

Mais ce sont les mêmes qui organisent

la baisse des rentrées de cotisations :

tous les ans les entreprises bénéficient

de 20 à 25 milliards d'allègement de

cotisations sociales, et plus encore

avec les pseudo-plans « anti crise ».

Les mesures comme l'intéressement

ne sont pas soumises à cotisations so-

ciales... Autant d'argent en moins dans les caisses de l'URSSAF !

La seule mesure qui serait bonne

pour la sécurité sociale et le pouvoir d'achat des cheminots :

c'est une augmentation générale des

salaires de 300€ !



#### ***Les FC permettent à chaque cheminot-e de bénéficier du résultat de son travail.***

C'est une mesure d'égalité, qui profite à tous les cheminot-e-s ! C'est aussi pour cela que SUD-Rail demande que tous les travailleurs/ses du rail y aient droit (cheminot-e-s mais aussi salarié-e-s des filiales SNCF, entreprises sous-traitantes, CE et CCE SNCF, ..)

***Retraite, réglementation du travail, maintenant les Facilités de Circulation :***

***nous avons besoin de syndicats qui refusent de brader nos acquis !***

# Le point sur le paysage syndical à la SNCF.

Depuis quelques temps, la presse et des organisations syndicales annoncent des changements dans le paysage syndical à la SNCF. Certaines de ces annonces sont surprenantes, beaucoup reposent sur de l'intox. plus que sur des faits, et rares sont celles qui vont au-delà du seul souci d'éviter à quelques permanents de retourner ... au boulot, ce qui pourtant, pour des syndicalistes, devrait être bien ordinaire ! L'application de la loi du 20 août 2008, reprise de la position commune CGT/CFDT/Patronat signée en avril, et les élections DP et CE du 26 mars 2009 renforcent cette actualité.

## Les conséquences de l'accord CGT/CFDT/Patronat et de la loi d'août 2008

Suite à l'application de la « position commune » CGT/CFDT/Patronat **la liste nominative des organisations syndicales de cheminots disparaît donc du Statut SNCF.** Ce n'est pas un élément anodin.

**Au niveau national (l'entreprise SNCF),** les nouvelles dispositions réservent aux **organisations syndicales qui ont recueilli au moins 10% des voix au premier tour des élections CE,** le qualificatif de « représentatives » et les droits qui y sont liés (négociation et signature d'accord, de préavis de grève, temps syndical, etc.)

**Pour ce qui est de SUD-Rail, nous n'avons jamais pensé ni que la question de l'unité syndicale se réglait par la négation de l'existence de certains courants syndicaux, ni que le recours à la loi pour tenter de les éliminer est une solution correcte et démocratique.**

## Les « alliances »

Les listes CFDTFGAAC : les électeurs/trices de la CFDT sont donc appelé-e-s à défendre désormais le syndicalisme catégoriel de la FGAAC.

Le rapprochement UNSA/CGC : au niveau interprofessionnel, un processus de fusion de ces deux organisations est engagé ... sur des bases si fortes que le 26 mars à la SNCF, la CGC fait liste commune avec FO, et que l'UNSA dans plusieurs régions fait liste commune avec la CFTC.

Le vote des électeurs/trices : ces listes communes ne sont nullement signe d'unité syndicale ; les électeurs/trices FGAAC donneront toutes leurs voix à la CFDT, et zéro à la FGAAC ; les électeurs/trices CFTC donneront toutes leurs voix à l'UNSA et zéro à la CFTC.

Oui, ces alliances sont de circonstance, ne reposent sur aucune pratique ou orientation commune. Mais la fédération des syndicats SUD-Rail a toujours dit son opposition à l'accord CGT/CFDT/Patronat, et nous n'avons pas de jugement à porter sur les syndicats amenés à de telles contorsions pour grappiller des moyens syndicaux...

Nous avons créé SUD-Rail en 1996 sans aucun moyen syndical ; durant un an et demi, nous n'avons pas eu le moindre AY, nous avons été exclus de toutes les réunions nationales, par la direction, SNCF et aussi par les autres fédérations syndicales. Ensemble, les mêmes nous ont fait plus de 150 procès !

Aujourd'hui encore, de très nombreux syndicats de l'Union Solidaires sont victimes de cet ostracisme, de cette répression menée conjointement par les patrons et des syndicats, et cela termine parfois par des licenciements !

Même dans le secteur ferroviaire, il faut rappeler que FO, CFTC, CGC par exemple refusent la présence de SUD-Rail aux négociations de la Convention Collective du transport ferroviaire privé, ou que CGT, UNSA, CFDT, FO, CFTC, FGAAC écartent SUD-Rail de toute initiative se rapportant à l'Europe ferroviaire, sous prétexte que nous ne sommes pas membres de la C.E.S. !

# **Le 26 mars: Votez SUD-Rail**